

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 545

Artikel: Enseignement : le front du refus
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans la jungle des appétits audio-visuels

Le soir du 7 mai la télévision suisse se trouvait manifestement à l'écoute de la radio: la Suisse romande présentait le film «Radio activité» de Raymond Barrat alors que la Suisse alémanique diffusait un rapport intermédiaire sous le titre suggestif «Monopoly autour du monopole de la SSR».

Cette émission a été répétée le dimanche matin qui suivait, selon une méthode chère aux responsables de la Télévision alémanique qui permettent ainsi aux absents le soir de diffusion d'un débat intéressant de ne pas en être totalement privé (en attendant la généralisation des magnétoscopes).

Les adversaires du monopole de la SSR: Roger Schawinski (Radio 24), et des représentants moins connus de la communauté de travail pour une radio chrétienne, de la radio alternative de Zurich (la seule femme présente), du Groupe d'éditeurs des grands journaux zurichois, du «club Hofer» et de l'Association pour la musique populaire se trouvaient en face d'Andreas Blum, directeur des programmes de la radio suisse alémanique, du professeur de droit Richard Bäuml, du journaliste Frank A. Meyer (Bureau Cortesi) et d'Armin Walpen du Département fédéral des transports et de l'énergie, service radio et télévision.

Pas de conclusion définitive à tirer de l'échange au stade actuel des opérations. Schawinski agit et émet à partir de l'Italie. D'autres sont prêts à émettre sur le plan régional. Le «club Hofer» convoite une partie des taxes de concession pour transformer le monopole en oligopole, les amateurs de musique populaire pourraient être satisfaits si le troisième programme projeté permettait de diffuser une musique plus au goût des aînés sur le premier programme! Andreas Blum admettrait des radios locales libres à côté des programmes nationaux. A noter la «présence» très professionnelle de Roger Schawinski qui n'a pas hésité à comparer

son désir de briser le monopole de la SSR avec le lancement de «Biel-Bienne» pour briser un monopole local de presse (comparaison contestée par Frank-A. Meyer).

En définitive, la seule conclusion (provisoire) à tirer est qu'il ne sera pas facile de trouver une solution... mais que l'équipe de la Radio alternative zurichoise propose une issue qui paraît réaliste: que ceux qui veulent une radio différente se cotisent et alors pas besoin de publicité ou de part aux concessions obligatoires!

A souligner l'intérêt de la présentation d'un poste capable d'émettre dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres: c'est vraiment petit et ça prend peu de place.

VAUD

Enseignement: le front du refus

«Des conditions normales d'enseignement doivent être réalisées en ce sens que si des effectifs dépassant nettement vingt-quatre élèves doivent, en principe, être évités, des effectifs anormalement bas ne sont pas admissibles, sauf circonstances exceptionnelles. Dans les établissements ou groupes d'établissements où les classes parallèles sont relativement nombreuses, les autorités scolaires veilleront à diminuer le nombre desdites classes parallèles (d'une à deux unités) de façon que l'effectif moyen soit proche de vingt-quatre (et non de vingt ou vingt et un).»

Ces quelques lignes faisant l'essentiel des recommandations adressées (fin mars) par le Conseil d'Etat vaudois aux municipalités, aux commissions scolaires et aux directeurs primaires et secondaires, en vue de «limiter strictement l'augmentation du nombre des fonctionnaires», ce dans le cadre des restrictions budgétaires prévues pour

PS. Lancement par l'Alliance des indépendants d'une initiative pour la suppression du monopole de la SSR; voilà qui ne va pas accélérer la mise au net de la situation sur le plan légal (le monopole de la SSR n'est pas inscrit dans la Constitution!); en définitive, les délais s'ajoutent aux délais: d'abord l'affaire de la commission «autonome» de recours qui prendra au moins deux ans, aux dires des spécialistes; puis cette nouvelle initiative... et voilà au bas mot trois ans d'attente; et enfin ce recours au peuple agité par le conseiller fédéral Schlumpf s'il fallait vraiment «briser» le monopole! Le «statu quo» a de beaux jours devant lui, ce qui devrait compromettre l'entreprise des promoteurs de la télévision «suisse» par satellite (on attendait dans ces milieux, semble-t-il, une réponse ferme au 15 octobre au sujet d'une éventuelle concession).

1981, ont provoqué un véritable tollé dans les milieux concernés.

Jamais, au chapitre de la politique de l'enseignement, la réprobation ne s'était faite aussi large à l'endroit du pouvoir politique. Ni à l'occasion du «débat» sur la réforme, ni plus récemment au sujet de la «semaine de cinq jours», par exemple. Aujourd'hui, on voit la Société pédagogique vaudoise, la Société vaudoise des maîtres secondaires, la APOD, l'Association des parents d'élèves, appuyés par le Mouvement populaire des familles, intervenir, ou s'approprier à le faire, pour signifier leur désapprobation.

A la clef de cette opposition, unique par son ampleur dans les annales, des réactions d'ordre professionnel (perspectives de chômage chez les enseignants), mais surtout des réticences pédagogiques (mesures de restriction allant à l'encontre d'une volonté de réforme basée sur une certaine individualisation de l'enseignement, menaces sur les conditions de travail des élèves les plus faibles, menaces sur le travail de groupes).

L'épreuve de forces sera chaude pour le Département de l'instruction publique, directement concerné.